

PRÉSIDENCE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

le 1er juillet 1992

*Le Général*  
*Chef de l'Etat-Major Particulier*

- N O T E -

à l'attention de Monsieur le Président de la République  
(sous couvert de Monsieur le Secrétaire Général)

O B J E T : RWANDA. Situation militaire.

L'offensive du FPR (Front patriotique rwandais) se poursuit à partir de l'UGANDA et bénéficie toujours de l'important appui de l'armée ougandaise.

La population, à majorité hutue, fuit devant les combats, refusant de rester dans les territoires envahis par le FPR essentiellement composé de tutsis. Le chiffre des personnes déplacées par les combats récents atteint 280 000.

Les premiers jours de juillet seront décisifs pour le RWANDA, car le FPR va probablement chercher à acquérir un gage territorial maximal avant le 10 juillet, date retenue pour les prochaines négociations. Les informations qui me parviennent sur l'aide ougandaise au FPR sont préoccupantes et confirment les craintes des autorités rwandaises.

Les directives données à nos conseillers militaires ont pour but d'aider le gouvernement d'union nationale à redonner une capacité opérationnelle aux forces rwandaises, sévèrement décimées par la puissance de feu des assaillants.

Sauf ordre particulier lié notamment à la sécurité de nos ressortissants, ces directives excluent toute participation directe française aux affrontements, c'est-à-dire toute présence active dans la zone des combats et toute mise en oeuvre directe des armes.

Notre aide logistique se met en place, mais la formation complète des militaires rwandais sur les nouveaux matériels nécessite plusieurs semaines.

Le Ministère de la Défense exprime son inquiétude et ses préoccupations sur la situation militaire au RWANDA.

L'Amiral LANXADE estime qu'en restant dans le cadre des directives ci-dessus le moyen de gagner les délais nécessaires à l'instruction de l'armée rwandaise est d'autoriser, sous réserve de la plus extrême discrétion et avec l'accord préalable, cas par cas, de l'Etat-Major des Armées, une aide opérationnelle temporaire de quelques conseillers auprès des états-majors ainsi qu'auprès des unités récemment dotées des nouveaux matériels.

Les strictes directives antérieures peuvent être également confirmées mais alors il n'est pas garanti que les forces rwandaises, très éprouvées, tiennent sous la pression du FPR jusqu'au 10 juillet.

Pouvez-vous me faire connaître votre décision ?

*Quesnot*

Général QUESNOT